

**MAIRIE DE FRESNE L'ARCHEVEQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 Avril 2014**

Le 28 Avril 2014, à dix sept heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Guy BURETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames BOUDEVILLE, DUCHESNE et MICHELET et Messieurs BURETTE, DORMEAU, FLEURY, HORCHOLLES, MALOEUVRE et SAINTPERE

Absents : Madame TAILLEUR.

Pouvoirs : Mme BOUDEVILLE pour Mr BAER, Mr BURETTE pour Mr BERI, Mr FLEURY pour Mr BLAISE, Mr SAINTPERE pour Mr LANCIEN, Mr DORMEAU pour Mme MARTIN  
Secrétaire de séance : Monsieur HORCHOLLES.

**Objet : Délibération pour demande d'extension de la plate forme de compostage et d'épandage déposée par la Société TERRALYS**

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 18 septembre 2013,

- Considérant l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture de l'Eure,
- Considérant l'augmentation nettement trop élevée du trafic routier sur les voies communales,
- Considérant le risque sanitaire au niveau de la nappe phréatique, après épandage des lixiviats, et d'autres matières,

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'extension de la plateforme de compostage de lixiviats et de compost non normé, déposée par la Société TERRALYS.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet sollicité

Ampliation adressé :

- Au Préfet de l'Eure

Fait à Fresne L'Archevêque, le 30 avril 2014

Le Maire,  
Guy BURETTE



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notification faite le 28 avril 2014